



COMMUNE DE COULAURES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 14 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 septembre 2021,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 07 septembre 2021

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 18h30

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Pouvoir : 01

Présents : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Hélène KOU, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND.

Absents excusés : Yohan MARECHAL.

Le procès-verbal du 28 juin dernier n'a pas été validé par l'assemblée délibérante ce jour, Mr ALLARD Christophe faisant état d'une erreur au point n°4. Il est renvoyé au conseil municipal suivant.

Mme le Maire ouvre la séance à 18h30.

Elle demande le rajout d'un point supplémentaire qui sera traité en fin de de séance au point n° 7.

1) Présentation par l'Agence Technique Départementale (ATD) du projet de la plaine de loisirs.

Mme le Maire donne la parole à Mme BUFFIÈRE, Paysagiste concepteur à l'ATD qui présente le projet.

La plaine de jeux se situerait au stade municipal, entre l'Isle et la RD705. Le projet devrait permettre de créer un site d'accueil et de loisirs concentrant de nombreux équipements et de services : la création d'une aire technique de 9 à 18 places de camping-car, l'aménagement d'une plage au bord de la rivière, des équipements de jeux adaptés à différentes tranches d'âge (mini-golf, city-stade...), un espace de pique-nique ombragé...

En parallèle de cette présentation, Mme le Maire donne la parole à Mme LAMONICA, présidente de l'association canine qui a le souhait de construire des toilettes sèches sur une partie du terrain qui leur est alloué.

Mme BUFFIÈRE répond que le projet prévoit un local sanitaire donc le positionnement des toilettes sèches sera provisoire en attendant la réalisation le la plaine de jeux.

Les travaux vont s'étaler sur une durée d'au moins 3 ans. La première estimation des travaux s'élève à 863 924 € d'après l'Agence Technique Départementale.
Une commission extramunicipale va être mise en place afin que les concitoyens puissent participer à la conception de ce projet.

2) Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque à Mayac – Présentation du courrier de l'Association pour le développement Durable du Causse de l'Isle (ADDCI).

Mme le Maire présente le courrier de l'ADDCI se prononçant contre le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque situé sur le Causse de l'Isle et s'étendant sur 400 hectares.
Un échange a lieu entre les élus sur ce sujet. Le conseil municipal soutient ce projet aux vues des explications données par Christel POURCEL, Vice-présidente de la Communauté de commune en charge de la transition écologique, lors d'une précédente rencontre.

3) Présentation du RPQS 2020 de l'ancien SIAEP des vallées Auvézère et Manoire – Délibération.

Le document n'ayant pas été envoyé au conseiller en charge de ce dossier, ce point est reporté au prochain Conseil municipal.

4) Présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – Délibération.

Mme CASTELAIN Evelyne qui siège à cette commission doit étudier plus profondément ce rapport. Le point est donc reporté au prochain Conseil municipal.

5) Transport scolaire : étude du passage à un organisme privé, cessation de l'exploitation en régie.

Mme le Maire signale que cette année le transport scolaire pose beaucoup de problèmes.
Suite à l'arrêt maladie de l'agent en charge de conduire le bus, le recrutement d'un chauffeur a été très compliqué, voire impossible.
C'est pourquoi elle propose au Conseil municipal de mettre fin à l'exploitation en régie du transport scolaire et de redonner la gestion à la région Nouvelle Aquitaine, pour la rentrée 2021/2022.

6) Information sur la reprise du multiple rural « La Petite Cocotte ».

Mme le Maire annonce que la Petite Cocotte va être repris par un couple de restaurateurs arrivant de l'Hérault. Ils proposent une restauration tous les jours y compris le dimanche à midi, un dépôt de pain, une épicerie locale, un menu ouvrier, un service de traiteur et livraison de repas, des repas à thèmes...
L'ouverture est prévue au début du mois de novembre prochain.

7) Débat sur le prêt des tables et des chaises, des remorques aux administrés.

- Prêt des tables et de chaises : Il est décidé de continuer à prêter aux administrés sous condition qu'ils planifient leur demande et qu'ils viennent les chercher sur place.
- Prêt de la remorque : Mme le Maire donne la parole à deux agents d'entretien présents. Ces derniers expliquent que les remorques qu'ils amènent à la déchetterie ne sont pas triées et que c'est une perte de temps sur une journée de travail.
Après discussion, l'assemblée délibérante décide de maintenir le prêt en demandant à la personne de faire sa demande une semaine à l'avance et d'être présente au moment de décharger les encombrants afin d'aider le personnel technique, le temps pris sur le planning étant trop important.
Il est décidé, par ailleurs, de supprimer ce service durant les mois de juin, juillet et août, les agents étant trop fréquemment sollicités pendant cette période.

8) Questions diverses :

- Mme le Maire annonce la création d'un centre de bien être sur la commune, nommé « Belle de Jeûne ».
Mme DESPREAUX Isabelle, médecin biologiste et propriétaire de ce site, organise des séminaires et des ateliers thématiques (yoga, soin de la peau, cosmétique bio...).

Fin de séance : 20h35.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	EXCUSÉ
Hélène KOU	
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	